

Patinoire Municipale La Fayette - Tarifs pour la saison 1996/1997

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission des Sports, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs de la Patinoire Municipale pour la saison 1996/1997 :

Catégorie	Saison 95/96	Proposition Saison 96/97	% augmentation
- Entrée patineur adulte	24 F	25 F	4,16
- Entrée enfant ou adolescent (jusqu'à 18 ans)	16 F	17 F	6,25
- Location patins (public ou clubs)	16 F	17 F	6,25
- Scolaires accompagnés (maternelles) (entrée + location)	8 F	9 F	12,50
- Scolaires accompagnés (maternelles) (forfait 4 entrées)	26 F	27 F	3,84
- Scolaires accompagnés (autres) (entrée + location) (pendant les heures scolaires uniquement)	15 F	16 F	6,66
- Scolaires accompagnés (autres) (forfait 4 entrées)	50 F	51 F	2,00
- Associations, groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) - Minimum 10 personnes	21 F	22 F	4,76
- Abonnement 10 entrées «adultes»	200 F	200 F	0
- Abonnement 10 entrées «jeunes»	130 F	130 F	0
- Affutage	23 F	24 F	4,34
- Lacets	11 F	12 F	9,09
- Coût horaire location glace pour tests USEP	310 F	320 F	3,22
- Match hockey benjamins, minimes, cadets (sélections ou clubs extérieurs)	1 100 F	1 200 F	9,09
- Match hockey seniors (sélections ou clubs extérieurs)	1 200 F	1 300 F	8,33
- Location horaire à clubs privés, extérieurs ou ligues (Galas ou tournois de hockey)	1 800 F	1 900 F	5,55
- Coût horaire location glace à clubs bisontins (en cours de saison) (hors séances publiques et entraînement clubs)	190 F	200 F	5,26
- Location journalière pour manifestation exceptionnelle (Spectacle Holiday on Ice, ...)	13 000 F	20 000 F	53,85
- Location glace (2 heures) à comités d'entreprises (en séance publique le mercredi soir) (sauf vacances)	1 800 F	1 900 F	5,55
- Location glace (2 séances) à comités d'entreprises (en séance publique)	2 200 F	3 000 F	- 11,76
	1 ^{ère} séance 1 200 F	les 2 séances	
	2 ^{ème} séance 450 F		
- Location horaire à clubs extérieurs pour entraînements ou stages	450 F	450 F	0
- Location horaire au club bisontin de hockey pendant la période estivale (juillet - août)	250 F	250 F	0
- Location horaire au Club Bisontin de Patinage pendant la période estivale (juillet - août) - Minimum 10 personnes	20 F/patineur (création)	20 F/patineur	0
- Visiteurs adultes ou parents accompagnateurs qui ne patinent pas		Gratuit	-

M. FOUSSERET : Monsieur le Maire, notre Député M. JACQUEMIN vient de se féliciter des résultats obtenus en matière de taux par l'action du Gouvernement. On peut aussi considérer que s'il y a là un résultat, il n'est pas propre au Gouvernement mais que c'est un phénomène mondial mais cependant nous l'acceptons.

Par contre, le 19 octobre 1995, Monsieur le Maire, vous aviez fait parvenir au Préfet un dossier par lequel vous sollicitez une participation financière de l'Etat au titre du FNDS pour la réalisation de la piscine La Fayette à Planoise qui est attendue par tous les Bisontins. Sur un coût de 60 MF, le Ministre nous a fait répondre par la voix de Raymond AUBRY, Directeur de Jeunesse et Sports, qu'il n'y aura pas de financement prévu. Pour la construction de la dernière piscine à Besançon, l'Etat avait subventionné à hauteur de 42 %. Monsieur le Député, comme vous êtes directement concerné, vous pourriez peut-être, au niveau du FNDS et du Ministère Jeunesse et Sports, nous apporter votre soutien, que l'on sait efficace, pour que cette lourde réalisation ne reste pas, pour une partie trop importante à la charge de la Ville.

M. LE MAIRE : L'époque de la piscine Mallarmé, c'était il y a au moins 30 ans ! C'était l'heureux temps où on avait des subventions de l'Etat à hauteur de 42 % et peut-être même plus !

M. JACQUEMIN : Vous allez m'éclairer, Monsieur le Maire, mais je croyais me souvenir qu'à l'occasion de la réalisation de la patinoire, il avait été convenu que l'Etat n'interviendrait que sur la partie patinoire, alors que vous souhaitiez un complexe sportif plus large incluant une piscine. L'Etat, dès le début, avait dit qu'il aiderait pour la patinoire mais pas pour la piscine. Ma question est de savoir si l'Etat, fidèle à la position qu'il avait arrêtée dès le début de ce dossier, ne fait pas que réitérer la position qu'il avait prise ? Voilà ma question.

M. LE MAIRE : Non, on avait profité des subventions d'Etat pour la patinoire La Fayette au moment du plan Bergelin, que Michel VIALATTE doit connaître, et dans ce plan on avait seulement pu inscrire des crédits pour la patinoire. Nous pensions que le plan Bergelin bis ou ter, etc. pourrait nous apporter des crédits d'Etat pour la piscine. On attend peut-être le Juppé 3 pour avoir raison. C'était un ensemble et on avait simplement inscrit la patinoire, car le chiffre était déjà trop important pour y ajouter celui de la piscine.

M. PINARD : Je crains que M. JACQUEMIN ait quelque peu dérapé sur la patinoire. Il n'y a jamais eu de contrat pluriannuel passé avec l'Etat, surtout que ce n'est même pas le même plan, disant on vous donne quelque chose sur la patinoire mais rien pour la piscine. Il serait quand même inconcevable que sur le projet piscine, il n'y ait aucune subvention d'Etat car cela voudrait dire que c'est nous qui subventionnerons l'Etat puisqu'on lui fait au moins l'avance de la TVA. C'est énorme, et c'est même plus que 42 % ; j'ai sous les yeux la délibération du 9 mai 1969 relative à la première piscine couverte, coût de l'opération : 5 100 481 F, subvention de l'Etat : 2 202 420 F, 43,20 %. Alors moi je veux bien qu'on nous dise qu'on nous a augmenté la DSU de 2 MF, mais trois mois auparavant on nous avait ponctionné 3,2 MF sur la Dotation Globale d'Equipement !

Nous ne sommes plus dans le contexte de 1969 où il y avait des subventions spécifiques. On a depuis décidé de globaliser avec la DGE mais je n'ai toujours pas l'explication rationnelle permettant de justifier le pourquoi de la disparition de la DGE pour les villes de plus de 20 000 habitants. Pour d'autres strates de populations, on a supprimé la DGE en fonction du potentiel fiscal, cela peut se discuter, mais pour les villes de plus de 20 000 habitants, la décision est générale. Alors autrefois il y avait des subventions spécifiques, on en a profité à 43,20 % pour la première piscine, désormais il y avait la DGE, on nous la supprime. Un jour, on nous ponctionne 3,2 MF, le lendemain même on vous dit soyez contents, on vous redonne 2 MF. Si je fais la balance, on a encore perdu 1,2 MF et on n'a rien pour la piscine. Il faudra quand même que l'on fasse savoir à la population que si nous avons pris du retard dans la réalisation de cette piscine, c'est parce qu'il y a des problèmes d'équilibre budgétaire et que l'Etat est totalement absent de son financement.

En ce qui me concerne, je ferais bien comme les municipalités communistes : mettre un panneau : avec participation de l'Etat : 0 en chiffre plutôt qu'en lettres parce que cela coûtera moins cher, mais on mettra 0. Voilà ce que je vous propose !

M. FOUSSERET : On ne vous remercie pas, Monsieur JACQUEMIN. Vous avez compris, moi j'avais 42 % mais Joseph PINARD qui est beaucoup plus documenté que moi, comme chacun le sait, nous dit 43,9 % donc ces chiffres sont certainement bons. Les raisons invoquées par le Ministre sont les contraintes budgétaires actuelles, je crois que c'est très clair. Mais rien n'empêche une démarche volontariste, le Département par exemple qui s'était engagé dans le plan Bergelin va apporter une aide à la piscine La Fayette. Joseph PINARD vient de le rappeler, la piscine est attendue par tous les Bisontins et pas uniquement eux car c'est un équipement qui va toucher une population très large et tout le bassin de Besançon et nous attendons de nos parlementaires qu'ils relaient cette demande.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, M. JACQUEMIN a la mémoire fidèle parce que c'est en tout cas la même que j'ai de cette opération et je suis convaincu d'ailleurs que vous avez également la même.

Le plan Bergelin en 1987 avait en effet décidé le financement par l'Etat à un taux uniforme, si j'ai bonne mémoire, de 22 % du montant des opérations, à quasi-parité d'ailleurs avec la Région et le Département, de gros équipements sur l'ensemble de la Région. Et quand les premières négociations se sont menées avec vous-même d'ailleurs, Monsieur le Maire, au début de l'année 1987, le projet qui était dans tous les esprits était celui d'une piscine-patinoire, un projet complet réalisé dès la fin des années 80. L'évaluation qui a été faite de cette opération a montré que son coût était tellement élevé qu'il était irréaliste d'en envisager le financement dans le cadre du plan Bergelin, non pas que l'Etat n'ait pu à l'époque suivre le financement mais que chaque partie, l'Etat compris d'ailleurs, avait conscience que l'enveloppe globale rapportée au montant total du plan qui était à l'époque assez considérable de la part de l'Etat, ne permettait pas la réalisation à brève échéance.

Vous aviez convenu à l'époque, avec les services de l'Etat, de la nécessité de scinder l'opération en deux, de commencer la patinoire qui était la première priorité en terme de besoins et d'envisager, sans que la négociation sur le financement ne puisse avoir lieu à l'époque bien évidemment, le report à une date ultérieure de la construction de la piscine La Fayette.

Je comprends qu'aujourd'hui vous souhaitiez tendre la main à l'Etat pour tenter d'obtenir un financement pour cette opération, c'est légitime et si un voeu venait à être voté ici, je suis convaincu que nous serions amenés les uns et les autres à approuver celui-ci, mais il faut quand même souligner, cela c'est la réponse que je ferai à Joseph PINARD, que l'Etat fait au fil des décennies des choix. Alors dans la décennie 60, où j'étais en culotte courte mais où il enseignait déjà depuis quelques années, Joseph COMITI, Ministre des Sports, donnait la priorité aux piscines parce que c'était l'époque du plan 1 000 piscines, l'époque où il fallait apprendre aux enfants à nager et que l'Etat donnait la priorité au financement des piscines.

Aujourd'hui en 1996, le choix fait par Guy DRUT comme par ses prédécesseurs d'ailleurs de droite comme de gauche est plutôt les petits équipements de proximité dans les quartiers en difficulté où il y a des besoins considérables et où l'Etat fait un effort particulier au titre de son budget d'investissement, et puis les très gros investissements lourds de type grands stades et stades régionaux notamment dans la perspective de la coupe du monde qui, chacun le sait, parce que cette organisation a un coût et nécessite des équipements, grève le budget de l'Etat pour quelques années en entraînant ce type d'investissements. Ce sont des choix qui se font en fonction des priorités de l'Etat au fil des décennies.

M. LE MAIRE : Puisque nous faisons des exercices de mémoire, Paulette GUINCHARD-KUNSTLER a la mémoire régionale.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Je me souviens très bien que le choix, dès le départ, sur le fameux plan dit Bergelin était de faire en sorte que le financement de l'Etat et de la Région aille à des équipements importants pour du sport de haut niveau. Je n'ai pas ici le résultat complet du plan Bergelin mais j'ai quand même le souvenir du nombre de courts de tennis réalisés dans le moindre canton de la Haute-Saône et du Jura. Je dirai à l'occasion où est allé l'argent du plan Bergelin. C'est quelque chose que j'avais découvert, jeune élue du Conseil Régional, qu'il y avait une différence entre ce qui était dit et ce qui était fait ; c'est sûrement l'exemple le plus frappant de toute ma carrière de Conseillère Régionale.

La deuxième chose dont je me souviens, ce sont les discussions qui ont eu lieu à l'intérieur de la Ville. Le choix, dès le départ, a été de demander, dans le cadre du plan Bergelin, la participation de l'Etat pour la patinoire puisque c'était la patinoire qui était prête pour nous. Donc à aucun moment nous n'avons parlé de la piscine, cela a été la patinoire et c'est tout à fait normal maintenant que nous sollicitons l'Etat pour la piscine. C'est un choix vraiment interne.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, ce qui est bien sûr, c'est que la piscine est l'équipement, je crois, le plus souhaité aujourd'hui par les Bisontins. Je le sais pour avoir, l'année dernière, fait une enquête sur les équipements souhaités le plus par les Bisontins et c'est de loin cette piscine de Planoise qui venait au premier rang.

Soyons donc clairs là-dessus et soyons peut-être constructifs compte tenu de cet enjeu. Ce que je peux d'abord regretter, c'est que vous veniez m'apostropher maintenant que vous avez eu une fin de non-recevoir du Gouvernement. J'aurais souhaité être associé un peu plus tôt car une fois qu'une réponse négative est donnée par écrit, il est un peu plus difficile de revenir en arrière. Néanmoins, Monsieur le Maire, je vous propose naturellement de remettre cet ouvrage sur le métier avec vous, je le fais bien volontiers sachant tout l'intérêt que les Bisontins accordent à ce projet. Je souhaite pouvoir me rapprocher de l'Adjoint concerné pour voir comment on peut mener à nouveau l'assaut du Ministère des Sports, mais en sachant bien qu'avec une réponse déjà négative au départ dans notre besace, l'affaire n'est peut-être pas très facile.

M. LE MAIRE : Monsieur JACQUEMIN, vous nous reprochez de faire notre travail comme on doit le faire. On a un projet de piscine, on envoie le dossier au Ministère concerné pour son financement. Voudriez-vous qu'on aille tous les deux voir le Ministre, ce n'est pas le style qui est le nôtre actuellement, lui taper sur l'épaule en lui disant «est-ce que tu ne pourrais pas nous donner un petit quelque chose là-dessus» ? Nous ne sommes pas quémandeurs. Nous demandons simplement ce qui paraît être un dû parce que dans le plan Bergelin il y a eu de l'argent de l'Etat distribué un peu partout. On a eu 3,5 MF pour la patinoire sur 40 à 45 MF de dépenses. Aussi on veut bien se battre pour avoir quelques millions pour la piscine, c'est toujours intéressant.

Mais finalement, quand on regarde les travaux qui ont été réalisés depuis une quinzaine d'années, le pont Denfert-Rochereau, participation Etat : 0 parce qu'on nous a expliqué que ce n'était pas cela, etc. le Théâtre Municipal : 0 parce qu'on nous a dit que ce n'était pas dans les priorités, le tunnel c'était un accord plus tôt : 0. Cela fait déjà trois équipements ; si vous faites le total des trois, cela représente quand même quelques centaines de millions et je prends la piscine, ce sera encore 0. Alors, je veux bien mais il me semble que les Bisontins sont des Français à part entière. Pour le tunnel, l'Etat nous a donné à choisir entre le tunnel et la voie de contournement. On a opté pour le financement de la voie de contournement et pris à notre charge le tunnel.

M. PINARD : M. JACQUEMIN nous prend un peu pour des naïfs. Quand il y a une bonne nouvelle, le Gouvernement passe par ses parlementaires, quand il y en a une mauvaise, il passe par le canal de l'administration. C'est comme cela qu'on a été prévenu et que lui ne l'a pas été de cette affaire de refus de subventions.

J'admire par ailleurs le courage politique de M. VIALATTE pour défendre une politique indéfendable, d'ailleurs ce courage politique il en fait preuve en se portant aux frontières à l'heure même où la gauche vient de remporter en Italie la majorité absolue tant au Sénat que chez les Députés (rires). Vous êtes maintenant à Nice qui fut capitale du comté de Nice italienne jusqu'en 1860 et vous savez, quand la Renaissance commençait en Italie nous en étions encore au Gothique flamboyant mais c'est venu vite chez nous.

Ceci étant, ce qui me frappe dans ce dossier piscine, c'est la coïncidence entre le zéro et la suppression de la Dotation Globale d'Equipement qui, comme son nom l'indique, était faite pour aider les collectivités locales à faire face à leurs dépenses d'équipements. On avait trouvé judicieux de globaliser plutôt que de faire au coup par coup et je vois le Premier Adjoint qui, d'un air mécontent lève trois doigts, et encore il devrait lever un petit peu le quatrième parce que c'est 3,2 MF. Et nous aurons à expliquer aux populations cette coïncidence qui est quand même on ne peut plus fâcheuse et qui est d'autant plus regrettable qu'on nous a accusés d'être en retard, de traîner ce dossier, etc. Si on avait une participation de l'Etat au financement, on inaugurerait plus tôt la piscine.

M. JACQUEMIN : Prenons les grandes infrastructures et les grands équipements, prenons le contournement de Besançon. Nous avons travaillé ensemble pour augmenter les dotations d'Etat (réactions).

M. FOUSSERET : Là vous avez la mémoire courte.

M. LE MAIRE : Pas tous ensemble mais enfin presque !

M. JACQUEMIN : Nous nous sommes tout de même retrouvés dans les bureaux de plusieurs Ministres pour que l'Etat augmente les dotations, ce qui a été d'ailleurs fait. S'agissant des grands enjeux financiers, je crois que nous avons tout intérêt, à partir du moment où l'intérêt général de cet équipement est reconnu, à y aller ensemble.

M. LE MAIRE : Nous ne négligeons pas cela. D'ailleurs, vous avez tout intérêt, Monsieur JACQUEMIN, politiquement à vous rapprocher de nous, c'est normal car c'est nous qui gérons cette ville et il y a la moitié de la ville qui vous concerne, qui vous intéresse. Donc si vous êtes vraiment trop opposé à cette politique de la ville que nous menons, nécessairement ce n'est pas bon pour vous donc c'est normal que vous sollicitiez de notre part qu'on aille ensemble.

M. FOUSSERET : Je voudrais simplement redire à notre collègue JACQUEMIN qui joue les personnes étonnées que toutes les demandes de subventions au Conseil Général ou à l'Etat passent en Conseil Municipal, donc il a forcément été informé. De toute façon, même quand vous êtes mis dans le coup très tôt, je prends par exemple l'exemple du téléphérique, vous n'êtes pas forcément très efficace pour défendre les intérêts de la Ville. C'est une situation difficile d'être élu municipal et élu national et lorsqu'il faut choisir entre la défense de l'Etat ou la défense des intérêts des Bisontins, j'ai l'impression que quelquefois quand même vous choisissez la défense des intérêts de l'Etat. C'est dans votre discours et on l'entend assez fréquemment. Alors si vous pouvez effectivement reprendre cette affaire, je crois que l'ensemble des Bisontins vous en seront reconnaissants et que nous pourrons effectivement en faire état.

M. LE MAIRE : Et inaugurer ensemble la piscine et vous aurez droit à la première voiture (rires).

M. REGNIER : Je voudrais reprendre le Député JACQUEMIN sur le problème de financement de la voie de contournement. Puisqu'il a parlé de l'aide de l'Etat sur ce sujet, je voudrais quand même signaler que sur la partie bisontine l'Etat va financer 27,5 % de la voie de contournement mais qu'il va récupérer les 20 % de TVA. Donc en fin de compte, il ne va payer que 7,5 % alors que le Département, la Région et le District vont eux payer les 27 %. L'aide de l'Etat, en fin de compte, n'est pas si importante que cela !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs qui lui sont proposés.

Visa préfectoral du 26 avril 1996.